

AMI “Emballages : chaînes de valeurs innovantes pour massifier l'économie circulaire”

Cet AMI vise à accélérer la transformation des chaînes de valeur régionale des acteurs collaborant à la mise en marché de solutions dans l'emballage avec, pour objectif, une moindre consommation de matières et d'énergie, et plus globalement une diminution de l'impact environnemental.

Les projets devront s'inscrire dans une transition vers une économie plus vertueuse dans les emballages, notamment par les changements d'usages, le réemploi, la réutilisation, la réparation, l'upcycling et le recyclage.

Objectif : identifier l'ensemble des initiatives structurantes en Région et faire émerger des actions ou projets de boucles de valeur en lien avec les différents enjeux des usages des emballages. Démontrer un impact global positif d'un projet en intervenant le plus en amont possible du recyclage.

- Favoriser le développement des usages durables et/ou l'optimisation de l'usage durable des emballages ;
- Innover dans les matériaux ;
- Eco-concevoir des nouveaux emballages intégrant une bien meilleure recyclabilité, durabilité et visant à optimiser leur durée de vie ;
- Déployer des pilotes innovants de nouveaux procédés, produits, équipements et services dans le cadre d'une chaîne de valeur régionale ;
- Accompagner les modèles d'affaires vers les nouveaux modèles économiques ;
- Favoriser l'optimisation de la gestion de la fin de vie des emballages et des pratiques durables ;
- Animer spécifiquement des dynamiques en cours aussi bien en termes de R&D, que de développement de nouvelles collaborations pour des projets structurants à impact sur une problématique ciblée par les acteurs.

Attention : Les projets numériques et les études seront analysés s'ils sont rattachés à un domaine d'application dans une filière mobilisant de manière marquante des emballages, avec des boucles de valeur clairement identifiées.

Pour qui : Acteurs économiques (entreprises, BE...) et acteurs de la recherche, de l'innovation et du développement (universités, grandes écoles...).

Comment : Remplir un dossier type de réponse à l'AMI disponible sur <https://www.hautsdefrance.fr> avec une présentation synthétique, partenariats, problématiques traitées, description des étapes, suites attendues, impacts et premiers éléments financiers.

Quand : Durée de trois années à compter de la date à laquelle la délibération l'ayant approuvé a été rendue exécutoire.

Point de vigilance : Cet AMI n'attribue pas de financements et les lauréats de cet AMI doivent s'engager à participer à une dynamique de coopération régionale autour de la problématique d'économie circulaire. Cette dynamique aura pour but la mise en place d'échanges.